

## **Jeux Olympiques - Londres (GBR) du 3 au 12/08/2012**

### **Préambule :**

Les modalités de sélection pour les JO de Londres ont été élaborées par le Directeur Technique National, présentées pour avis au Comité de sélection de la FFA et adoptées par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN).

La proposition de sélection sera validée par le Directeur Technique National après consultation du Comité de sélection de la FFA, organe consultatif de la FFA créé en 2009 et composé de représentants d'élus fédéraux, de la direction technique nationale et du médecin des équipes de France. Cette proposition sera présentée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO). L'inscription aux Jeux Olympiques sera réalisée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) après avis de la CNSHN.

Conformément aux grands principes de sélection validés par la délégation permanente de la CNSHN du 19/01/2011 et dans le respect de la charte olympique, le Directeur Technique National, après consultation du Comité de sélection de la FFA, se réserve le droit de ne pas proposer à la sélection un athlète ayant satisfait aux critères de sélection énoncés ci-dessous, pour un motif relevant d'un manquement à l'éthique sportive.

Le DTN, après consultation du Comité de sélection de la FFA, pourra aussi refuser de présenter à la sélection des athlètes qu'il considère ne plus être en mesure de disputer, dans des conditions optimales, les Jeux Olympiques notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une méforme avérée, de la non réalisation du suivi médical avant le 15 juin 2012, ou pour une raison d'ordre disciplinaire le justifiant.

Lors des Championnats de France Elite organisés à Angers (15-17 juin 2012), chaque athlète devra concourir dans la discipline pour laquelle il prétend être sélectionné pour les Jeux Olympiques de Londres et figurant au programme de ces championnats à l'exception :

- du marathon
- du 10 000 m pour lequel l'épreuve exigée sera le 5 000 m
- du 20 et 50 km marche pour lesquels il s'agira d'un 10 000 m marche
- des épreuves combinées pour lesquelles les athlètes devront concourir dans une ou plusieurs épreuves individuelles en accord avec la DTN ou encore concourir partiellement ou en totalité aux épreuves combinées.

En cas de blessure ou de période de rééducation post-blessure, l'athlète devra se rendre sur le lieu des Championnats de France Elite afin d'être reçu par le médecin fédéral pour que ce dernier constate son état médical. S'il l'estime justifié, le médecin fédéral pourra dispenser l'athlète de concourir aux Championnats de France Elite.

La participation aux championnats d'Europe individuels d'Helsinki (27 juin au 1er juillet 2012) sera traitée indépendamment des modalités de sélection pour les JO de Londres et fera l'objet d'un projet concerté entre les athlètes sélectionnables et la DTN.

### **Modalités de sélection :**

#### **Généralités :**

- 1) Pour être sélectionnable, tout athlète devra avoir réalisé les minima FFA ci-dessous.
- 2) En l'absence de minima FFA réalisés dans une discipline, le DTN, après consultation du Comité de sélection de la FFA, pourra proposer à la sélection un athlète ayant réalisé les minima de l'IAAF.
- 3) Conformément au système de qualification IAAF, la période de réalisation des minima IAAF et FFA requis va du 1er mai 2011 au 6 juillet 2012 sauf pour les épreuves suivantes :
  - 10 000 m, marathon, et marche du 1er janvier 2011 au 17 juin 2012.
  - Relais 4x100m et 4x400 m du 1er janvier 2011 au 2 juillet 2012.
- 4) Les performances réalisées en salle ne seront pas prises en compte.

<b>Minima FFA</b>		
<b>Hommes</b>	<b>Épreuves</b>	<b>Femmes</b>
10''08	100m	11''18
20''38	200m	22''71
45''10	400m	51''30
1'45''20	800m	1'59''50
3'34''90	1500m	4'02''90
13'15''00	5000m	15'15''00
27'43''00	10 000m	31'45''00
2h10'00''	Marathon	2h27'00''
13''40	110/100m Haies	12''85
49''10	400m Haies	55''30
8'19''20	3000m Steeple	9'32''40
2m31	Hauteur	1m95
5m72	Perche	4m50
8m20	Longueur	6m75
17m20	Triple Saut	14m30
20m50	Poids	18m35
65m00	Disque	62m00
78m00	Marteau	71m50
82m00	Javelot	61m50
8200 pts	Épreuves combinées	6150 pts
1h21'20''	20km marche	1h31'00''
3h54'00''	50km marche	---
Dans les 12 meilleurs mondiaux	Relais 4x100m	Dans les 12 meilleurs mondiaux
Dans les 12 meilleurs mondiaux	Relais 4x400m	Dans les 12 meilleurs mondiaux

### **Pour les épreuves individuelles :**

1) Pour les épreuves de 10 000 m, marathon, et marche : les athlètes qui au soir du 17 juin 2012 n'auraient pas accompli les minima FFA mais qui seraient dans les 16 premiers du bilan mondial de l'année 2011 ou 2012 à 3 athlètes par nation, pourront également être intégrés dans la proposition de sélection transmise à la CNSHN par le DTN, après consultation du Comité de sélection de la FFA, à condition qu'ils remplissent les autres obligations notamment celle d'être engageable au regard des modalités de l'IAAF.

2) Pour les autres épreuves individuelles, les athlètes qui au soir du 6 juillet 2012 n'auraient pas accompli les minima FFA mais qui seraient dans les 16 premiers du bilan mondial de l'année 2011 ou 2012 à 3 athlètes par nation, pourront également être intégrés dans la proposition de sélection transmise à la CNSHN par le DTN après consultation du Comité de sélection de la FFA, à condition qu'ils remplissent les autres obligations notamment celle d'être engageable au regard des modalités de l'IAAF.

Pour les athlètes présentés à la sélection au titre du bilan 2011, l'état de forme et de performance, lors de la saison 2012, sera particulièrement pris en compte. Il devra être conforme au calendrier de préparation de chaque athlète, négocié en fin de saison 2011, avec le manager de spécialité.

3) Pour le marathon et la marche, les performances devront être réalisées sur des épreuves à label IAAF. Pour le marathon, les 20 premiers athlètes hommes et femmes des championnats du Monde de Daegu (KOR) (27 août au 4 septembre 2011) ainsi que les 10 premiers athlètes hommes et femmes des marathons « Gold Label IAAF » de 2011 et 2012 (dans la limite de la période de validation des minima) seront considérés comme ayant réalisé les minima A de l'IAAF.

4) Dans le cas où 4 athlètes ou plus auraient réalisé les minima FFA dans une même épreuve, il est précisé que la proposition de sélection des 3 athlètes retenus est du seul ressort du DTN, après consultation du Comité de sélection de la FFA.

#### **Pour les relais :**

1) 16 équipes seront qualifiées par l'IAAF pour chaque épreuve. La qualification sera prononcée par l'IAAF le 3 juillet 2012 en additionnant les 2 meilleures performances de l'équipe nationale réalisées dans la période ouverte de minima du 1er janvier 2011 au 2 juillet 2012 et dans une compétition regroupant au minimum 3 équipes nationales. Le DTN, après consultation du Comité de sélection de la FFA, tiendra tout particulièrement compte des performances réalisées lors du championnat d'Europe par équipe de Stockholm (18 et 19 juin 2011), des championnats du Monde de Daegu (27 août au 4 septembre 2011) et des championnats d'Europe individuels d'Helsinki (27 juin au 1er juillet 2012).

2) Seules les équipes de relais classées dans les 12 premières au bilan mondial au 3 juillet 2012 seront proposées à la sélection de la CCSO. Le DTN, après consultation du comité de sélection de la FFA, déterminera la composition des collectifs proposés au vu des potentiels de relayeur et des performances individuelles de chaque athlète.

Les modalités de sélection ainsi définies seront publiées sur le site de la FFA.

La sélection définitive, validée par la CNSHN sera publiée sur le site de la FFA le 9 juillet 2012.